



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 158-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2024.RRGR.214

Déposée le : 12.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ali-Oesch (Thun, PS) (porte-parole)
Jakob (Steffisburg, UDC)
von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Baumann (Münsingen, UDF)
Arn (Muri b. Bern, PLR)
Ritter (Burgdorf, PVL)
Bichsel (Merligen, Le Centre)

Cosignataires : 2

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1244/2024 du 4 décembre 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

L'école de demain : évaluation et mise à jour de la Stratégie cantonale de la formation de 2016

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'évaluer la Stratégie de la formation 2016 ;
2. de mettre à jour et de développer la Stratégie cantonale de la formation.

Développement :

Le canton a adopté sa Stratégie de la formation en 2016. Les évolutions et les défis socio-économiques mentionnés en 2016 continuent d'influencer en profondeur le domaine de la formation (mutations socio-économiques, transformation des structures familiales, évolution démographique et pénurie de main-d'œuvre qualifiée, hétérogénéité de la population, mobilité de la population, révolution médiatique dans la société, migration, etc.). Certains phénomènes se sont même accentués, rendant la situation très délicate. Il est devenu banal que des élèves dont le parcours n'a rien en commun et qui n'ont pas du tout les mêmes besoins d'appui se retrouvent dans la même classe. De même, il arrive que des classes soient sous la responsabilité d'enseignantes et d'enseignants n'ayant pas la formation adéquate, ce qui est problématique.

Les contenus du Lehrplan 21 ont été mis en œuvre ces dernières années et une évaluation s'impose également sur ce plan.

Les conséquences des conditions particulières imposées aux enfants et aux adolescentes et adolescents pendant la pandémie de COVID-19 préoccupent vivement les responsables de l'éducation qui notent une augmentation significative du nombre de pathologies psychiques à tous les niveaux. Un autre aspect crucial de la vie scolaire quotidienne concerne la collaboration au sein de l'équipe scolaire, qui comprend d'une part la coordination et la concertation par classe et par niveau, d'autre part la collaboration avec les responsables de l'enseignement spécialisé, du travail social et du parascolaire. De plus, l'école doit faire le lien avec les offres extrascolaires, par exemple avec les écoles de musique. Les attentes des parents et de la société en général, qui exigent une formation sur mesure pour toutes et tous, ont fortement augmenté. Dans ce contexte, il faut s'interroger sur le degré d'inclusion visé par le canton de Berne.

L'usage des moyens numériques s'est imposé ces dernières années, ouvrant de nombreuses possibilités d'individualisation. En même temps, les communes ont été soumises à de nouvelles obligations financières, et le développement des technologies et de la communication numériques a profondément transformé le monde du travail. L'intelligence artificielle et la consommation problématique de médias font surgir de nouvelles tâches.

L'apprentissage de la vie en société est indispensable à la cohésion sociale et au maintien de la démocratie. La formation, en plus d'assurer la transmission de connaissances, porte toujours davantage sur le développement de l'esprit critique face aux savoir-faire disponibles, sur la prise de conscience de la transformation en cours et sur la prise en compte de nouvelles connaissances.

Toutes ces évolutions conduisent les écoles et le parascolaire, les directions, le personnel enseignant et les autres intervenantes et intervenants à devoir gérer des situations très lourdes, parfois à la limite du supportable.

Pour faire face à tous ces défis, de nouvelles approches et de nouvelles solutions s'imposent. Reconnaissons que le secteur de l'éducation est parvenu ces dernières années à trouver des solutions probantes face aux grands défis et aux crises déclenchées notamment par la pandémie, par la guerre en Ukraine ou par le manque de personnel enseignant. Dans cet univers dynamique, la mise en œuvre de mesures efficaces est une réalité constante, et il importe que ce travail précieux axé sur la recherche de solutions se poursuive.

L'analyse approfondie de la Stratégie de la formation 2016 et l'évaluation de son développement offrent l'opportunité de repenser et de réorganiser l'école du futur. La société vit des changements fulgurants qui se répercutent sur l'école et exigent de disposer impérativement de conditions-cadres permettant de réaliser les adaptations nécessaires. Cela implique notamment des mesures coordonnées dans le domaine préscolaire afin de rendre l'entrée à l'école la plus fluide possible, de mettre en place des passerelles entre les niveaux, et de concevoir le passage de l'école obligatoire au monde professionnel et aux écoles du secondaire II.

La mise à jour de la Stratégie de formation fournit aux communes une ligne directrice pour le développement de la scolarité et offre un appui aux autorités dans leur travail quotidien. Elle contribue de manière fondamentale à garantir la qualité de la formation.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève de la compétence du Conseil-exécutif (art. 87 et 88, al. 2 de la Constitution du canton de Berne [ConstC], ainsi qu'art. 2, al. 12, lit. a et e de la loi d'organisation [LOCA]). Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive, pour

laquelle le Conseil-exécutif dispose donc d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités d'accomplissement du mandat. Il appartient au Conseil-exécutif de décider en dernier ressort.

En mettant en œuvre la Stratégie de la formation 2016, le canton de Berne entend garantir aux enfants, jeunes et adultes la meilleure formation possible. La formation de qualité qui est dispensée dans le canton de Berne doit être maintenue et renforcée. Les principes stratégiques sur lesquels se fonde la politique bernoise de la formation ont été élaborés pour les Stratégies de la formation 2005 et 2009, puis modifiés et actualisés pour la Stratégie de la formation 2016.

Diverses mesures ont été prises sur ces principes. Dans ce contexte, une importance particulière a été accordée aux trois axes stratégiques d'action suivants : « Développement de l'enseignement au travers du dialogue pédagogique », « Mise en place de conditions de travail et d'engagement compétitives » et « Instauration d'un cadre de travail stable ».

La Stratégie de la formation 2016 n'avait pas pour objectif de proposer un nouveau projet en réponse à chacune des transformations relevées. Après des années de réformes dans la politique de la formation, le Conseil-exécutif entendait plutôt, avec la Stratégie de la formation 2016, poursuivre sur la voie de l'apaisement atteint dans ce domaine. La vue d'ensemble des projets qui figure dans la Stratégie de la formation 2016 n'est donc pas exhaustive, mais se limite à une sélection de projets qui ont déjà été mentionnés dans les Stratégies de la formation antérieures ou qui revêtent une importance particulière pour d'autres raisons.

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires selon lequel certaines conditions cadres ont évolué depuis l'adoption de la Stratégie de la formation 2016. Ainsi, la Direction de l'instruction publique et de la culture a lancé au milieu de l'année 2024 les travaux d'évaluation de la stratégie. Sur la base des principes stratégiques et des trois axes stratégiques d'action qui sont fixés dans la Stratégie de la formation 2016, il s'agit d'évaluer quelles mesures ont été mises en œuvre, quels sont les retombées de ces mesures, si elles ont fait leurs preuves et dans quels domaines thématiques il est nécessaire d'agir. L'évaluation doit également inclure les évolutions d'ordre supérieur qui ont gagné en importance après l'élaboration de la Stratégie de la formation 2016 et qui, en conséquence, n'ont pas encore pu être prises en compte de manière appropriée dans la stratégie (p. ex. pénurie de personnel enseignant, tournant numérique dans la formation ou mise en œuvre du projet REVOS au 1^{er} janvier 2022).

L'organisation du projet d'évaluation prévoit d'impliquer différentes parties prenantes (actrices et acteurs de la politique de la formation, partenaires sociaux, communes). Attendue pour le printemps 2026, l'évaluation devrait fournir les connaissances permettant de piloter le développement et l'élaboration de mesures et servir de base pour la mise à jour prévue de la Stratégie de la formation cantonale.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter la motion.

Destinataire
– Grand Conseil